

DEPARTEMENT DE L'OISE  
DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITE  
DIRECTION ENFANCE FAMILLE



## **APPEL A PROJET**

*Développement des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité*

## **REGLEMENT**

**DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : le 20 janvier 2021 à 17h00**

### **I/ QUALITE ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER LA SUBVENTION**

Madame la Présidente du Conseil départemental  
Département de l'Oise  
Hôtel du Département  
1 rue Cambry  
60 000 BEAUVAIS.

### **II/ DIRECTION EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL A PROJET**

Département de l'Oise  
Direction Générale adjointe en charge de la solidarité  
Direction de l'Enfance et de la Famille.  
Bâtiment Benard avenue de l'Europe  
60 000 BEAUVAIS

### **III/ OBJET DE L'APPEL A PROJET**

Le Département souhaite renforcer les actions de soutien à la parentalité sur son territoire, en priorisant les actions menées dans les territoires peu dotés à ce jour et les actions pour des publics prioritaires.

### **IV/ CADRE JURIDIQUE DE L'APPEL A PROJET**

L'appel à projets s'inscrit dans le cadre de la réglementation relative à l'attribution des subventions, et dans le respect de l'article L. 112-3 du code de l'action sociale et des familles, prévoyant des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents comme partie intégrante de la politique de protection de l'enfance.

### **V/ COMPOSITION DES DOSSIERS**

Le dossier à produire par le candidat comporte obligatoirement les pièces suivantes :

#### Concernant la candidature :

- La déclaration de candidature,
- Les renseignements concernant le fonctionnement de l'organisme,
- Les documents financiers indiqués p5 du dossier de candidature,
- Le compte de résultat N-1 de l'organisme,
- Le budget prévisionnel 2021 de l'organisme.

#### Concernant le projet :

- Un diagnostic détaillé des besoins des familles peu ou non couverts sur le territoire, et des partenaires susceptibles d'être mobilisés ou déjà mobilisés autour de ces constats.
- Une fiche technique par action, reprenant les objectifs de l'action, son public cible, les modalités de participation des parents, les moyens mobilisés, les partenariats envisagés et les indicateurs d'évaluation. Pour les actions existantes, elle intégrera un bilan quantitatif et qualitatif de l'action, appuyant les projets de développement ou de création d'actions nouvelles.
- Un budget prévisionnel par action qui détaille le coût des différentes mesures,
- Le montant de la subvention demandée.

Les porteurs de projets doivent utiliser le dossier de candidature annexé à cet appel à projets.

### **VI/ CALENDRIER**

- L'appel à projet est publié sur le site Internet du Département [www.oise.fr](http://www.oise.fr) le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

- Les **date et heure limites de réception ou de dépôt des** dossiers sont fixées au **20 janvier 2021 à 17h00**.
- Le comité de sélection de l'appel à projets se réunira courant février 2021.
- Les subventions seront votées par la commission permanente du conseil départemental en avril 2021.

## VII/ LES MODALITES DE DEPOT DES REPONSES

Chaque candidat, personne physique ou morale gestionnaire responsable du projet, devra déposer ou adresser en une seule fois son dossier de candidature au Conseil départemental de l'Oise, par lettre recommandée avec avis de réception – de préférence en 3 exemplaires papiers – ou par courrier électronique à l'adresse [secretariatdef@oise.fr](mailto:secretariatdef@oise.fr), **avant la date indiquée ci-dessus**.

Les dossiers papier devront être adressés sous enveloppe cachetée portant la mention « Appel à projet 2021 – Parentalité – ne pas ouvrir » :

Conseil Départemental de l'Oise  
 Direction Générale adjointe en charge de la solidarité  
 Direction de l'Enfance et de la Famille.  
 Centre administration François BENARD avenue de l'Europe.  
 60 000 BEAUVAIS

Le dossier pourra également être déposé sur place contre récépissé dans les mêmes délais auprès du secrétariat de la direction de l'enfance et de la famille à la même adresse du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h.

## VIII/ CRITERES DE SELECTION ET MODALITES D'INSTRUCTION DES PROJETS

### A. Recevabilité des candidatures :

Le comité de sélection du Conseil départemental examinera l'ensemble des dossiers de candidatures et leur recevabilité au regard de la déclaration de candidature

### B. Sélection des projets :

Le comité de sélection du Département examine le(s) dossier(s) de(s) projet(s) présenté(s), sur la base des critères suivants :

- **Cohérence du projet** avec la politique et les attentes du Conseil départemental, conformément aux objectifs fixés par le cahier des charges ;
- **Qualité des intervenants** : compétences et qualifications, connaissance du public et du champ du soutien à la parentalité ;
- **Qualité du partenariat local** : partenariats mobilisés et/ou envisagés, dans le champ du soutien à la parentalité et avec des acteurs correspondant au public ciblé ;
- **Pertinence du projet proposé** : diagnostic des besoins des familles, méthode et procédure d'intervention, plus-value par rapport aux interventions existantes, outils d'évaluation ;
- **Moyens matériels et organisation de la structure** : modalités de suivi technique envisagées, étude de gestion de la structure, capacité à mobiliser des cofinancements ;
- **Montant de la demande de subvention**, au regard de l'action proposée.

Le Département se réserve la possibilité de demander des précisions et/ou toute pièce complémentaire utile : par écrit, téléphone ou lors d'une rencontre.

Les critères de choix des projets chercheront à respecter un équilibre entre les différentes typologies d'actions identifiées dans le cahier des charges, et s'attacheront à la meilleure couverture géographique des territoires de l'Oise.

## **IX/ SUIVI, BILAN ET CONTRÔLE DES ACTIONS FINANCEES**

Il appartient à l'organisme de communiquer au Département un rapport annuel d'activités, avant le 30 juin de l'année suivant l'attribution de la subvention. Un bilan intermédiaire sera demandé pour le renouvellement de la subvention via l'appel à projets de l'année suivante.

Ce rapport d'activités devra indiquer les activités réalisées, les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus au regard des objectifs initiaux, le nombre de familles accompagnées, les partenariats développés.

Il devra comprendre un bilan financier des actions mises en œuvre.

## **X/ MODALITES DE PUBLICATION ET DE CONSULTATION DU PRESENT APPEL A PROJET**

Le présent avis d'appel à projet est publié sur le site internet du Département de l'Oise : [www.oise.fr](http://www.oise.fr).